L'Autorité s'autosaisit pour avis sur le secteur de la création de contenu vidéo en ligne en France et lance une consultation publique

Publié le 10 juillet 2024

L'Autorité de la concurrence a décidé de s'autosaisir pour avis afin d'analyser le fonctionnement de la concurrence dans le secteur de la création de contenu vidéo en ligne en France. Elle lance aujourd'hui une consultation publique ouverte à toutes les parties prenantes (créateurs de contenu, plateformes de partage, agences de créateurs, sponsors, annonceurs publicitaires, etc.) jusqu'au **15 septembre 2024** à l'adresse suivante : **avis.creationdecontenu@autoritedelaconcurrence.fr**.

Cet avis sera notamment l'occasion pour l'Autorité d'analyser le fonctionnement de la concurrence entre les créateurs de contenu vidéo en ligne en France et de procéder à une évaluation des relations entre les créateurs de contenu, les agences de créateurs et les plateformes de partage de contenu vidéo.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 10 JUILLET 2024

L'Autorité s'autosaisit pour avis sur le secteur de la création de contenu vidéo en ligne en France et lance une consultation publique

Lire le communiqué